



NASSEEEJ

Building, Connecting & Unifying

Appel à projets

sur la question des inégalités touchant
les femmes qui travaillent dans le
secteur agricole.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| RESUME D'INFORMATION GENERALE | 3 |
| SECTION 1 – DESCRIPTION DU PROGRAMME | 4 |
| SECTION 2 – INFORMATIONS RELATIVES A LA SUBVENTION | 5 |
| SECTION 3 – ELIGIBILITE | 5 |
| SECTION 4 – INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMANDE ET LA SOUMISSION | 6 |
| SECTION 5 – CRITERES DE SELECTION..... | 8 |
| SECTION 6 – INFORMATIONS RELATIVES A LA SUBVENTION ET A L'ADMINISTRATION | 9 |
| SECTION 7 – LISTE DES PIECES JOINTES..... | 9 |
| PIECE JOINTE 1 – FORMULAIRE DE CANDIDATURE | 9 |
| PIECE JOINTE 2 – BUDGET INDICATIF ET NOTES | 12 |

RESUME D'INFORMATION GENERALE

| | |
|----------------------------------|--|
| Appel à projets (RFA) : | NASSEEJ-RFA-2403A-IAVP |
| Date de publication : | Dimanche 31 mars 2024 |
| Date de clôture : | 23h59, heure de Tunis, le dimanche 28 avril 2024 |
| Date limite pour les questions : | 23h59, heure de Tunis, le lundi 22 avril 2024 |
| Description : | Appel à projets sur la question des inégalités affectant les femmes qui travaillent dans le secteur agricole |
| Pour : | Projet NASSEEJ |
| Nombre prévu de subventions | 5 |
| Plafond des subventions : | 185 000,00 TND par subvention |
| Soumission : | NASSEEJ-RFA@democracyinternational.com |
| Financé par : | Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), Accord de coopération n° 72066423CA00001 |
| Implementé par : | Democracy International, Inc. |

SECTION 1 – DESCRIPTION DU PROGRAMME

IA. INTRODUCTION

NASSEEJ est un projet financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) qui vise à s'associer et à soutenir les initiatives tunisiennes sur des priorités d'intérêt local, dans le but de faire progresser le développement de la Tunisie dans différents secteurs et d'instaurer des changements aux niveaux local, régional et national. Dans cette perspective, le projet vise à renforcer la capacité et la durabilité du secteur du développement en Tunisie afin de répondre aux problèmes d'importance primordiale des citoyens et d'établir des liens à travers et au sein des secteurs pour favoriser une meilleure collaboration, coopération et unité. Ce projet de cinq ans vise à donner aux citoyens tunisiens les moyens de promouvoir leurs propres priorités pour contribuer au développement de la Tunisie à travers trois objectifs :

- **Objectif 1 :** Accroître l'engagement des citoyens et leur capacité à agir et à plaider en faveur des questions d'intérêt public spécifiques.
- **Objectif 2 :** Renforcer la capacité institutionnelle des organisations de la société civile pour promouvoir un changement positif sur les priorités des citoyens et des entités constituantes.
- **Objectif 3 :** Promouvoir des partenariats efficaces (intra, inter et multisectoriels) aux niveaux local, régional et national (par exemple, gouvernement, société civile, citoyens, secteur privé) pour agir et défendre des questions d'intérêt public spécifiques.

Dans la poursuite du but programmatique du NASSEEJ et des objectifs susmentionnés, le projet met en œuvre une activité de subventions qui vise à impliquer les organisations locales dans l'expansion de l'engagement civique et dans le développement d'initiatives stratégiques visant à répondre aux besoins en matière de développement en Tunisie. L'activité de subventions est formulée autour de quatre questions thématiques de priorité publique identifiées au cours d'une phase de démarrage et de perfectionnement : Inégalités affectant les personnes vulnérables, la santé, l'éducation et l'environnement.

Le but de cet appel à projets est de solliciter des candidatures sur la question thématique n° 1 – Les inégalités affectant les personnes vulnérables, en se focalisant spécifiquement sur les femmes qui travaillent dans le secteur agricole.

Remarque : *NASSEEJ accepte les appels à projets pour les inégalités affectant les personnes vulnérables, en se focalisant spécifiquement sur les femmes qui travaillent dans le secteur agricole **UNIQUEMENT** pour ce guichet de candidature. Les candidatures axées sur d'autres domaines thématiques ou sur un point d'entrée différent pour ce guichet de candidature seront sommairement rejetées.*

IB. ENONCE DU TRAVAIL

NASSEEJ invite les entités éligibles à solliciter un soutien dans le cadre de cet appel à projets visant à répondre aux inégalités et les vulnérabilités affectant les femmes travaillant dans le secteur agricole en Tunisie. NASSEEJ s'engage à soutenir les projets et les initiatives qui peuvent améliorer considérablement les conditions de travail des femmes et faire progresser les résultats de développement des régions défavorisées.

L'objectif du projet est de soutenir des projets bien conçus qui peuvent :

- Promouvoir un changement positif concernant les politiques et les pratiques afin d'améliorer la vie des femmes travaillant dans le secteur agricole ;

- Introduire des approches innovantes en matière d'engagement civique et de plaidoyer qui pourraient améliorer les politiques et les pratiques en faveur des femmes travaillant dans le secteur agricole ;
- Promouvoir des environnements de travail plus sûrs pour les femmes travaillant dans le secteur agricole ; et
- Sensibiliser aux défis auxquels sont confrontées les femmes des zones rurales travaillant dans l'agriculture.

Le soutien de NASSEEJ est destiné aux projets qui peuvent largement bénéficier et impliquer un échantillon de parties prenantes, incluant notamment les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé, afin d'améliorer la situation et les conditions de travail des femmes travaillant dans le secteur agricole. Les candidats sont fortement encouragés à proposer des idées innovantes qui :

- Proposent des solutions aux problèmes locaux en s'appuyant sur le retour d'information des citoyens ;
- Mobilisent les citoyens et les encouragent à participer aux initiatives et aux efforts de développement ;
- Promeuvent les partenariats et mécanismes de collaboration inter et multisectoriels (entre les OSC, entre les OSC et le secteur privé, etc.) ;
- Font progresser la création de réseaux et favorisent des réseaux solides et des liens intersectoriels ; et
- Prennent en considération/accordent une attention particulière à l'inclusion des groupes marginalisés.

Les fonds de subvention ne peuvent pas être utilisés pour la construction ou pour des produits ou services non éligibles, tel que décrit dans les USAID Standard Provisions (Dispositions standard de USAID) pour les organisations non gouvernementales en dehors des États-Unis (<https://www.usaid.gov/sites/default/agency-policy/303mab.pdf>).

SECTION 2 – INFORMATIONS RELATIVES A LA SUBVENTION

NASSEEJ prévoit d'attribuer jusqu'à 180 000,00 TND de sous-subventions à montant fixe (FAS) par subvention dans le cadre de cet appel à projets, bien que le montant final soit basé sur les négociations avec les bénéficiaires sélectionnés et la portée des activités proposées. Le nombre de subventions prévues est de cinq (5). La période d'exécution de toute subvention accordée dans le cadre de cet appel à projets ne devrait pas dépasser 12 mois.

SECTION 3 – ELIGIBILITE

De manière générale, le soutien financier de NASSEEJ peut être étendu aux entités locales opérant actuellement en Tunisie. Les types d'organisations peuvent inclure :

- Organisations de la société civile (CSO) ;
- Organisations non gouvernementales ou à but non lucratif ;
- Organisations du secteur privé ; et
- Partenariats et mécanismes de collaboration inter et multisectoriels (par exemple, entre les CSO et le secteur privé, etc.).

NASSEEJ reconnaît que les entités individuelles peuvent ne pas avoir les compétences et la capacité nécessaires pour atteindre les objectifs par elles-mêmes et encourage donc les partenariats et les arrangements en collaboration pour garantir une réalisation et une mise en œuvre réussies.

Les entités suivantes ne sont **pas éligibles** au financement :

- Les partis politiques et leurs filiales ou sociétés affiliées ;
- Les individus ;
- Les organisations qui apparaissent sur la liste SAM et les programmes de non-achat, le « Excluded Parties List System » (Système de liste des parties exclues, EPLS) du gouvernement américain, disponible à l'adresse : www.sam.gov ; ou sur la UN Consolidated Sanctions List (Liste consolidée des sanctions de l'ONU), disponible à l'adresse : <https://scsanctions.un.org/search/> ; ou sur la OFAC Sanctions List (Liste des sanctions de l'OFAC), disponible à l'adresse : <https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/> ;
- Les organisations qui promeuvent ou se livrent à des activités illégales ou antidémocratiques ;
- Les organisations confessionnelles dont les objectifs sont discriminatoires et/ou religieux, et dont l'objectif principal de la subvention est de nature religieuse* ;
- Les entités ou employés affiliés à NASSEEJ ou Democracy International, Inc. ; et
- Une organisation qui interdit la participation de groupes minoritaires et marginalisés ou une organisation qui exprime ce que l'on appelle un discours de haine.

Pour toute attribution de subvention résultant de cet appel à projets, les bénéficiaires devront soumettre un identifiant d'entité unique (UEI) au moment de l'attribution. Si un candidat possède déjà un numéro UEI, celui-ci doit être inclus dans sa candidature. Dans le cas contraire, les candidats devront obtenir un numéro UEI avant qu'une subvention ne soit attribuée. Le projet collaborera avec les candidats retenus pour l'obtention d'un UEI.

**Les organisations confessionnelles peuvent postuler, mais ne peuvent pas utiliser les fonds attribués pour le culte religieux, l'éducation ou le prosélytisme, ni acquérir d'équipement à cette fin.*

SECTION 4 – INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMANDE ET LA SOUMISSION

Les candidatures peuvent être soumises en anglais, en français ou en arabe en utilisant les modèles fournis dans les pièces jointes 1 à 2 de l'appel à projets.

Les candidatures doivent être soumises par voie électronique à NASSEEJ-RFA@democracyinternational.com avec pour objet « NASSEEJ-RFA-2403A-IAVP -Nom de l'organisation ». Les candidatures doivent être déposées au plus tard **à 23h59, heure locale de Tunis, le 28 avril 2024**. Les candidatures papier ne seront pas acceptées. NASSEEJ se réserve le droit d'exclure toute candidature reçue après cette date limite, ainsi que celles qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité ou qui ne sont pas pertinentes pour l'appel à projets demandé.

Veillez soumettre toutes vos questions concernant l'appel à projets par courrier électronique à NASSEEJ-RFA@democracyinternational.com au plus tard **à 23h59 heure locale de Tunis le 22 avril 2024**. Les questions et réponses liées à cet appel à projets seront publiées sur la page Facebook de NASSEEJ [Facebook page](#).

La candidature comprend trois parties : 1) la description de la candidature, 2) le budget indicatif avec des notes, et 3) les documents organisationnels/institutionnels. Les candidatures doivent inclure TOUTES les sections décrites dans le formulaire de candidature :

1. Formulaire de candidature rempli (pièce jointe 1) dans le modèle Microsoft Word fourni, comprenant
 - a. Section 1 : Présentation de l'organisation
 - b. Section 2 : Description du programme et des activités proposées
 - c. Section 3 : Impact sur le groupe cible
 - d. Section 4 : Rétroaction communautaire
2. Budget indicatif et notes (pièce jointe 2) dans le modèle Microsoft Word fourni
 - a. Le budget indicatif doit être calculé en dinars tunisiens (TND) et ne pas dépasser 180 000,00 TND. Tous les coûts financés dans le cadre de cet appel à projets doivent être admissibles, imputables et raisonnables. Le gouvernement des États-Unis définit ces coûts comme :
 - i. *Admissible* : « Un coût n'est admissible que lorsque le coût est conforme aux exigences suivantes : a) caractère raisonnable, b) imputabilité, c) normes promulguées par le Conseil d'administration du CAS, le cas échéant, sinon, principes et pratiques généralement reconnus et appropriés aux circonstances ; d) les termes du contrat ; e) toutes les limitations énoncées dans la présente sous-partie. »
 - ii. *Imputable* : « Un coût peut être imputé à une subvention fédérale en particulier ou à un autre objectif de coût si les biens ou services concernés sont imputables ou attribuables à cette subvention fédérale ou à cet objectif de coût conformément aux avantages relatifs reçus. »
 - iii. *Raisnable* : « Un coût est raisonnable si, dans sa nature et son montant, il n'excède pas celui qui serait engagé par une personne prudente dans les circonstances prévalant au moment où la décision a été prise de l'engager. »
 - b. Le budget indicatif **doit** inclure des notes expliquant la base de coût et l'application.
 - c. Aucun frais ne doit être inclus et aucun profit ne doit être généré par le candidat dans le cadre de cette subvention. Avant la subvention, les candidats retenus devront soumettre une lettre certifiante qu'ils ne perçoivent aucun profit dans le cadre de leur budget.
 - d. Les candidats peuvent récupérer les coûts administratifs/opérationnels grâce à un taux de minimis de 10 %. Une explication des frais généraux couverts par les 10 % et de la base sur laquelle les taux de coûts indirects sont appliqués (coûts directs totaux modifiés) doit être fournie dans les colonnes des notes budgétaires. MTDC comprend les salaires et traitements directs, les avantages sociaux applicables, les matériaux et fournitures, les services, les déplacements et jusqu'à la première tranche de 25 000 \$ (77 345,5 TND) de chaque sous-subvention. MTDC exclut l'équipement, les dépenses en capital, les frais de loyer, le remboursement des frais de scolarité, les frais de soutien aux participants et la partie de chaque sous-subvention dépassant 25 000 \$ (77 345,5 TND).
3. Documents organisationnels, notamment :
 - a. Registre national des entreprises (RNE de moins de 3 mois)
 - b. Carte d'identification Fiscale (Patente)
 - c. Identifiant d'entité unique (UEI) si disponible ;

Co-création et développement des capacités : Les candidats retenus participeront à des sessions de co-création pour renforcer l'adéquation stratégique des activités proposées, la qualité de l'approche

technique, pour avancer la prise en compte des ressources et des plans communautaires existants, et enfin pour réviser le budget. De plus, au cours de la mise en œuvre de la subvention, NASSEEJ collaborera avec les candidats retenus sur le développement des capacités, afin de les aider à atteindre leurs objectifs organisationnels uniques et à poursuivre leur quête d'efficacité et de durabilité à long terme. Le développement des capacités peut prendre la forme de formations, d'une assistance technique ou d'autres forme de soutien. Les mesures de développement des capacités prévues par le projet NASSEEJ visent à renforcer l'aptitude et la capacité des organisations sélectionnées à mettre en œuvre des activités ciblées sur les questions prioritaires locales et à mobiliser l'engagement des citoyens. En outre, NASSEEJ travaillera avec les organisations sélectionnées pour établir et mettre en œuvre des stratégies de communication qui développeront les capacités de communication de l'organisation, afin de présenter leurs objectifs et activités, de recueillir des commentaires et d'interagir avec leurs publics cibles.

SECTION 5 – CRITERES DE SELECTION

Toutes les candidatures seront examinées par un comité d'évaluation composé du personnel technique et de mise en œuvre du programme de NASSEEJ, et les recommandations pourront être examinées par un groupe plus large de Democracy International, Inc. Les critères de sélection sont les suivants :

| Critères | Explications des éléments des critères d'évaluation | Note maximale |
|---|---|-------------------|
| Faisabilité du projet proposé et conception technique | <ul style="list-style-type: none"> i. La qualité du projet et des activités proposées. ii. La mesure dans laquelle la conception du projet est réalisable, viable et répond de manière adéquate à la question proposée (inégalités affectant les femmes travaillant dans le secteur agricole). iii. La mesure dans laquelle les activités proposées intègrent le retour d'information de la communauté et favorisent la mobilisation des citoyens. iv. Preuve d'innovation et mesure dans laquelle les activités proposées peuvent faciliter la mise en réseau et les liens intersectoriels. v. Les activités proposées doivent contribuer directement à la réalisation des buts, objectifs et résultats programmatiques de NASSEEJ. | 35 points |
| Impact sur le groupe cible | <ul style="list-style-type: none"> i. La mesure dans laquelle le projet proposé correspond aux besoins du ou des groupes cibles et leur bénéficiera directement. ii. La mesure dans laquelle les activités auront un impact direct ou indirect sur les communautés marginalisées. | 35 points |
| Rentabilité | <ul style="list-style-type: none"> i. Les postes et coûts budgétaires proposés sont raisonnables, admissibles et imputables. ii. Rentabilité et réalisme des coûts de la candidature. | 30 points |
| TOTAL | | 100 points |

SECTION 6 – INFORMATIONS RELATIVES A LA SUBVENTION ET A L'ADMINISTRATION

Toutes les subventions seront négociées, libellées et financées en dinars tunisiens (TND).

Tous les coûts financés par le projet NASSEEJ doivent être admissibles, imputables et raisonnables.

Comme indiqué ci-dessus, pour toute attribution de subvention résultant de cet appel à projets, les bénéficiaires devront fournir un identifiant d'entité unique (UEI) au moment de l'attribution. Si un candidat possède déjà un numéro UEI, celui-ci doit être inclus dans sa candidature. Dans le cas contraire, les candidats devront obtenir un numéro UEI avant qu'une subvention ne soit attribuée. Le projet aidera les candidats retenus dans le suivi du processus UEI.

L'émission de cet appel à projets ne constitue pas un engagement ou une obligation d'attribution de la part du projet NASSEEJ. Cela n'engage pas non plus NASSEEJ, Democracy International, Inc. ou USAID à payer les frais engagés pour la préparation et la soumission des candidatures.

SECTION 7 – LISTE DES PIECES JOINTES

- **Pièce jointe 1** – Formulaire de candidature à l'appel à projets dans *Microsoft Word*
- **Pièce jointe 2** – Formulaire de candidature de budget indicatif dans *Microsoft Word*

PIECE JOINTE 1 – FORMULAIRE DE CANDIDATURE

| Informations de présentation | | |
|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| Date de candidature | | Période de mise en œuvre : |
| Titre du projet | | |
| Montant demandé en TND | | |
| Organisation requérante | Nom de l'organisation : | |
| | Personne de contact : | |
| | Adresse physique : | |
| | Téléphone : | |
| | E-mail : | |

| | |
|---|---|
| Localisation du projet et groupes cibles | Emplacement : Groupes cibles : |
| SECTION 1 : PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION (<i>inclure une brève présentation de l'organisation, de sa portée géographique, du nombre d'employés et de leur expertise technique</i>) – 500 mots maximum (à simple interligne). | |
| | |
| SECTION 2 : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET ACTIVITÉS PROPOSÉES | |
| <p>Fournissez une brève description du problème et du défi, comprenant des informations sur la façon dont le problème affecte le groupe cible (POURQUOI) – 500 mots maximum (à simple interligne).</p> <p>Fournissez un résumé du projet, comprenant les objectifs et les activités proposées. Chaque objectif doit inclure ses propres activités (COMMENT) – 500 mots maximum (à simple interligne).</p> <p>Résumé :</p> <p>Objectif :</p> <p>Activités :</p> | |
| SECTION 3 : IMPACT SUR LE GROUPE CIBLE (<i>Décrivez comment le projet et les activités que vous proposez correspond aux besoins du groupe cible concerné par l'appel à projets.</i>) – 500 mots maximum (à simple interligne). | |
| | |
| SECTION 4 : RETOUR D'INFORMATION DES CITOYENS (<i>Décrivez comment le projet que vous proposez intègre le retour d'information des citoyens afin d'éclairer le travail de votre organisation et la conception de ses activités.</i>) – 500 mots maximum (interligne simple). | |
| | |

DOCUMENTS À JOINDRE

- Budget indicatif et notes (voir le document Microsoft Word séparé – Pièce jointe 2)
- Registre national des entreprises (RNE de moins de 3 mois)
- Carte d'identification fiscale (Patente)
- Identifiant d'entité unique (UEI) si disponible

POUR USAGE INTERNE DE NASSEJ/DEMOCRACY INTERNATIONAL UNIQUEMENT

Date de réception :

Date d'approbation :

La personne soussignée certifie par la présente que : (a) le demandeur a reçu un accusé de réception officiel pour sa demande d'appel à projets, (b) une copie de ce récépissé a été déposée, (c) un numéro de référence a été attribué, et (d) un dossier de candidature pour la subvention a été ouvert.

Point de contact NASSEJ :

Date :

PIECE JOINTE 2 – BUDGET INDICATIF ET NOTES

| ARTICLE | CATÉGORIE DE COÛT | DESCRIPTION/CARACTÉRISTIQUES | QUANTITÉ | PRIX UNITAIRE EN TND | PRIX TOTAL EN TND | Notes budgétaires expliquant la base des coûts et leur application |
|-----------|--|------------------------------|----------|----------------------|-------------------|--|
| A. | Personnel | | | TND | TND | |
| B. | Voyages, transports et indemnités journalières | | | TND | TND | |
| C. | Équipement et fournitures | | | TND | TND | |
| D. | Contractuel | | | TND | TND | |
| E. | Autres coûts directs (ODC) | | | TND | TND | |
| F. | Coûts directs totaux (somme de A, B, C, D, E) | | | TND | TND | |
| G. | Coûts indirects totaux (10 % de minimis) | | | TND | TND | |
| H. | SOMME TOTALE (somme de F et G) | | | | | TND |

Instructions budgétaires indicatives :

- Le budget doit être calculé en dinars tunisiens (TND) et ne pas dépasser 185 629,20 TND. Tous les coûts financés dans le cadre de cet appel à projets doivent être admissibles, imputables et raisonnables. Le gouvernement des États-Unis définit ces coûts comme :
 - *Admissible* : « Un coût n'est admissible que lorsque le coût est conforme aux exigences suivantes : a) caractère raisonnable, b) imputabilité, c) normes promulguées par le Conseil d'administration du CAS, le cas échéant, sinon, principes et pratiques généralement reconnus et appropriés aux circonstances ; d) les termes du contrat ; e) toutes les limitations énoncées dans la présente sous-partie. »
 - *Imputable* : « Un coût peut être imputé à une subvention fédérale en particulier ou à un autre objectif de coût si les biens ou services concernés sont imputables ou attribuables à cette subvention fédérale ou à cet objectif de coût conformément aux avantages relatifs reçus. »
 - *Raisonné* : « Un coût est raisonnable si, dans sa nature et son montant, il n'excède pas celui qui serait engagé par une personne prudente dans les circonstances prévalant au moment où la décision a été prise de l'engager. »

- Aucun frais ne doit être inclus et aucun profit ne doit être généré par le candidat dans le cadre de cette subvention. Avant la subvention, les candidats retenus devront soumettre une lettre certifiant qu'ils ne perçoivent aucun profit dans le cadre de leur budget.
- Les candidats peuvent récupérer les coûts administratifs/opérationnels grâce à un taux de minimis de 10 %. Une explication des frais généraux couverts par les 10 % et de la base sur laquelle les taux de coûts indirects sont appliqués (coûts directs totaux modifiés) doit être fournie dans les colonnes des notes budgétaires. Le MTDC comprend les salaires et traitements directs, les avantages sociaux applicables, les matériaux et fournitures, les services, les déplacements et jusqu'à la première tranche de 25 000 \$ (77 345,5 TND). de chaque sous-subvention. MTDC exclut l'équipement, les dépenses en capital, les frais de loyer, le remboursement des frais de scolarité, les frais de soutien aux participants et la partie de chaque sous-subvention dépassant 25 000 \$ (77 345,5 TND).